

Un accident dans

une zone de chantier

ça peut arriver ! Et à vous ?

CIRCONSTANCE DE L'ACCIDENT

Deux agents entretenaient les abords de la voirie dans une zone de circulation urbaine. La signalisation temporaire de chantier était en place.

L'un des agents, pour nettoyer la route, se rapproche d'un rétrécissement avec son souffleur à dos. Il avance lentement à environ 1,5 mètre du trottoir quand tout à coup, il se retrouve par terre.

Une voiture s'est déportée et a tapé avec son rétroviseur le souffleur de l'agent.

L'agent est tombé au sol avec des douleurs au niveau de l'épaule et du coude et un choc psychologique important.

MESURES DE PRÉVENTION

- Mettre en place une interdiction de circuler pour les routes étroites ou présentant des rétrécissements. Cette interdiction sera valable pendant toute la durée du chantier.
- Mettre en place une déviation pour la durée du chantier.
- Travailler en avançant face à la circulation pour permettre de voir les véhicules arriver.
- En cas de difficulté à mettre en place une interdiction de circuler, mettre en place une alternance de circulation pour limiter la vitesse de circulation
- Mettre en place une signalisation temporaire de chantier avec des cônes de Lubeck moins espacés

Une trousse de secours à jour, complète et correspondant aux risques de l'activité doit être présente sur le chantier.



CONTACT :

Laëtitia BERGER
Laurent BOUQUET
05 49 49 12 10
prevention@cdg86.fr



de la fonction publique
territoriale de la Vienne

Téléport 1, Arobase 1, Avenue du Futuroscope, CS 20205, CHASSENEUIL DU POITOU – 86962 FUTUROSCOPE CEDEX –
Tel. 05 49 49 12 10 – Fax 05 49 49 12 11 contact@cdg86.fr – www.cdg86.fr